

ABONNEMENTS.

Paris. 13 fr. par trimestre.
Départements 16 fr.

Paris. 13 fr. par trimestre.
Départements 16 fr.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.
Joindre à tout rattachement la dernière bande imprimée.

Tout ce qui concerne la société et le journal doit être adressé
à M. le directeur gérant.

Les articles non insérés.
Les articles non insérés ne seront pas rendus.

LES ANNONCES SONT EXCLUSIVEMENT REÇUES
chez M. FACHEY, LAPITTE, BULLIER et C^s, 8, pl. de la Bourse
et chez M. DUFOUR, 7, rue Coq-Héron.

LE SIÈCLE NE PEUT ÊTRE VENDU, A PARIS,
PLUS DE 50 CENTIMES.

(ÉDITION DE PARIS.)

BOURSE DE PARIS. — Cours du 14 janvier 1869.

Table of stock market prices for Paris, 14 January 1869. Columns include 'Cote', 'Dernier cours', 'Précédent', and various categories like 'Rentes', 'Actions', 'Obligations'.

PARIS. — 14 JANVIER 1869.

COURRIER.

On sait maintenant que la seconde séance
de la conférence a été de pure forme. L'envoyé
de la Grèce, M. Rangabé, n'avait point
encore reçu de son gouvernement les instructions
supplémentaires qu'il avait demandé.

Paris. — 14 Janvier 1869.

On a pu faire disparaître des listes une copie
toute quantité de citoyens jouissant de la plénitude
de leurs droits.
Une erreur est si facile!
Le tableau contenant les additions et les retranchements
faits par le bureau de la liste électorale
du 15 janvier 1869 au secrétariat de chaque commune.

Service de nuit.

La Gazette de l'Allemagne du Nord déclare que
la politique engagée par elle contre la politique
autrichienne était purement défensive et prouvait
de l'offense faite l'année dernière à la Prusse par
le cabinet de Vienne.

LE MILITARISME EN PRUSSE.

Le plus dangereux ennemi de la liberté
dans le monde, c'est le militarisme. Nous
avons vu que cette influence toujours croissante
de l'armée était, en France, en Espagne,
en Italie, le principal obstacle aux
développements de la prospérité publique.

Table of exchange rates and other financial data, including 'VALEURS ÉTRANGÈRES' and 'CHANGES'.

Service de jour.

La Gazette de Madrid publie un décret de
M. Zorilla, déclarant libre la création de bourses
de finances ou de commerce.

Télégraphique privée.

Hier, les commandants de la garnison ont allés
déclarer au commandant de la division qu'ils
étaient prêts à prêter tout leur appui au roi
pour qu'il puisse jouir de toute sa liberté d'action
dans la formation du ministère.

Service de jour.

Madrid, 13 janvier.
La Gazette de Madrid publie un décret de
M. Zorilla, déclarant libre la création de bourses
de finances ou de commerce.

Service de jour.

Madrid, 13 janvier.
La Gazette de Madrid publie un décret de
M. Zorilla, déclarant libre la création de bourses
de finances ou de commerce.

BULLETIN FINANCIER.

DEUX HEURES. — Les inquiétudes que nous
signalions hier ont pris un corps aujourd'hui.
En effet, pour ce qui concerne la question d'Orient,
il faut que de nouvelles inquiétudes surgissent en ce
qui concerne la situation à considérer sans appréhension.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE.

On cite en clôture le Crédit foncier 4,532 50,
le Comptoir d'escompte 710, la Société générale 575 75,
le Crédit lyonnais 273 l'immobilière 401 25.

Service de jour.

Madrid, 13 janvier.
La Gazette de Madrid publie un décret de
M. Zorilla, déclarant libre la création de bourses
de finances ou de commerce.

Service de jour.

Madrid, 13 janvier.
La Gazette de Madrid publie un décret de
M. Zorilla, déclarant libre la création de bourses
de finances ou de commerce.

Service de jour.

Madrid, 13 janvier.
La Gazette de Madrid publie un décret de
M. Zorilla, déclarant libre la création de bourses
de finances ou de commerce.

Service de jour.

Madrid, 13 janvier.
La Gazette de Madrid publie un décret de
M. Zorilla, déclarant libre la création de bourses
de finances ou de commerce.

PARTIE LITTÉRAIRE.

L'ILE DE FEU
PAR ALEXANDRE DUMAS
XI
La tentation.
Mme van den Beek resta quelques instants
toute préoccupée de la singularité de cet homme,
pâle, pour réver plus à son aise à l'étrange
vieillard, elle continua à pied, et en disant à
ses domestiques de l'attendre, la promenade
qu'elle avait commencée en voiture. Seulement
elle baissa son voile.

Service de jour.

Madrid, 13 janvier.
La Gazette de Madrid publie un décret de
M. Zorilla, déclarant libre la création de bourses
de finances ou de commerce.

Service de jour.

Madrid, 13 janvier.
La Gazette de Madrid publie un décret de
M. Zorilla, déclarant libre la création de bourses
de finances ou de commerce.

Service de jour.

Madrid, 13 janvier.
La Gazette de Madrid publie un décret de
M. Zorilla, déclarant libre la création de bourses
de finances ou de commerce.

Service de jour.

Madrid, 13 janvier.
La Gazette de Madrid publie un décret de
M. Zorilla, déclarant libre la création de bourses
de finances ou de commerce.

Service de jour.

Madrid, 13 janvier.
La Gazette de Madrid publie un décret de
M. Zorilla, déclarant libre la création de bourses
de finances ou de commerce.

par maximes, sentences, proverbes, axiomes, d'encadrer cela de figures coloriées et de les afficher à la porte des maisons communales. Si ce projet était sérieusement arrêté, il nous prouverait que l'administration n'entend rien à cette besogne et ne connaît pas de tout nos populations rurales. Que l'on attache des instructions complètes contre les murs, les portes de grange, en divers endroits du village, comme en Suisse, dire de mieux; il y aura des lecteurs, mais il n'y en aura pas plus à la porte de la maison communale pour lire des sentences et des axiomes que pour lire le *Motivier des communes*.

Ce qu'il faut à nos cultivateurs, ce ne sont pas des préceptes condensés en une ou deux lignes, applicables ici, inapplicables là; ce sont des instructions sous une forme attrayante, des anecdotes, des histoires, des légendes qui saisissent l'attention par l'originalité et la simplicité du style.

Les grands noms de la science sont des inconnus pour nos campagnes et n'y produisent aucun effet. Nous savons bien qu'il y a une garantie pour le ministère de l'instruction publique et qu'il a besoin de cette garantie pour sauvegarder sa responsabilité d'éditeur. Mais pourquoi endossait-il cette responsabilité? Craignait-il que des erreurs fussent propagées? C'est possible. Cependant, une fois pour toutes, persuadons-nous bien que, s'il est facile de tromper nos cultivateurs sur plus d'un point, on n'y réussit pas aisément en ce qui regarde les connaissances agricoles, à moins qu'il ne s'agisse d'annonces merveilleuses, et encore ne s'y laissent-ils prendre qu'une fois. Mais lorsqu'on leur parlera des terres, des engrais, des plantes, des procédés de culture, des instruments, le contrôle sera sérieux et pas une bêtise ne passera sans être relevée. Un imagier qui leur vendrait pour deux, trois ou quatre sous des légendes agricoles pleines d'erreurs ne ferait point fortune à ce commerce, et par conséquent rien n'est à craindre. En définitive, nous sommes convaincu de ceci, c'est que, voulant tout entreprendre, tout diriger, tout contrôler, l'administration dépensera plus que l'instituteur privé, produira moins et vulgarisera moins rapidement les connaissances utiles.

P. Joigneaux.

MOUVEMENT ELECTORAL.

DANS LA PREMIERE CIRCONSCRIPTION DU DOUBS.

Quelques journaux ont parlé du mouvement électoral qui s'accomplit dans la première circonscription du Doubs. Nous sommes en mesure de compléter les renseignements fournis à cet égard, et d'évaluer, au moment où les concurrents prennent position, les chances de succès qui les attendent.

L'homme autour duquel s'engagera le combat est nécessairement le député actuel, M. le marquis de Conéglano, chambellan de l'empereur, l'un des membres les plus passifs de cette passive majorité, dont l'obéissance aveugle a été si funeste aux véritables intérêts de la France.

La situation que M. le marquis de Conéglano possède à la chambre et dans le pays est-elle inaccessible?

Tout porte à penser le contraire.

M. le marquis de Conéglano est un de ces députés qui, au corps législatif, se contentent du rôle de satisfaits. Sa qualité de chambellan lui enlève cette faculté de contrôle sans laquelle il n'est point de représentant du peuple. Serviteur salarié de l'empereur, comment pourrait-il apprécier librement les actes d'un gouvernement dont la volonté de l'empereur est le moteur suprême? L'homme qui n'a jamais songé, et tout ce que le pouvoir lui a demandé, à l'accorder pleinement, généreusement, les yeux fermés et la bouche close. Ni la sévérité des mesures coercitives sollicitées au dedans, ni l'importance des malheurs commis au dehors n'ont pu le tirer de son mutisme jacté et de son approbation chronique. Si le budget, démesurément gonflé d'année en année, a pris des proportions qui défient la science des calculateurs; si les paysans, déjà tant molestés par le service militaire, ont vu tout d'un coup s'aggraver leurs charges et se désespèrent d'abandonner pour neurt axes aux casernes leurs enfants que la culture réclame; si la presse, suspecte et traquée, assidue d'ailleurs à des redvances de continuation et de timbre sous lesquelles toute industrie fléchit, est empêchée dans sa libre expansion; — c'est à lui, c'est à ses pairs que la responsabilité en incombe.

Au point où en sont arrivés les esprits, do pareils mandataires sont-ils encore acceptables?

Nous ne le pensons pas, et nous comptons sur les élections de 1869 pour prouver que la France entière est unanime sur ce point.

En tête des concurrents que les bons citoyens, nous entendons ceux qui reconnaissent combien la nécessité de reprendre en main la direction des affaires devient de plus en plus impérieuse pour la nation, — vont opposer au marquis de Conéglano, l'opinion publique place M. Edouard Ordinaire, ex-maire de Mazières, dont la *Lettre électorale aux maires de village* et la révocation éclatante qui l'a suivie ont mis tout récemment le nom en lumière. Agricultrice distingué, écrivain éminent, homme d'affaires entendu, M. Edouard Ordinaire réunit toutes les aptitudes pour le mandat qui lui est offert. Une longue pratique de la vie des champs, unie à un souci constant des intérêts du plus grand nombre, lui a rendu depuis longtemps populaire dans les campagnes. La nature de ses convictions et l'intégrité de son caractère lui ont représenté naturel de l'opposition démocratique dans la circonscription. En l'envoyant siéger à la chambre c'est de son côté que l'ami M. Grévy, les électeurs du Doubs n'auront plus rien à envier à leurs voisins du Jura.

A côté de la candidature de M. Edouard Ordinaire, se posent, mais avec des chances moindres, celles de M. Pidoux, Bretillot, Jouffroy et Oudet. M. Pidoux, ancien membre de la constituante de 1848, où il siégea à la droite, se porte comme candidat de l'opposition cléricalle; s'échoue recommandation dans un pays où M. de Montalembert a échoué, et où d'ailleurs le clergé, malmené par l'autorité archevêque de Besançon, n'est pas tellement bien discipliné qu'on ne puisse à l'occasion le rallier autour d'un nom démocratique. M. Bretillot, banquier, représente ce qu'on pourrait appeler le vieux libéralisme de 1830; c'est une candidature en retard de trente ans sur les besoins et les idées des générations actuelles. M. Jouffroy, fils du philosophe, a pour lui le nom pur, noble, non brillant à la vérité, mais de bien peu de poids dans la circonstance. Quant à M. Oudet, ancien chef du parti démocratique de Besançon en 1848, arrêté et emprisonné le 2 décembre 1851, il a depuis cette époque tellement mis d'eau napoléonienne dans son vin républicain, que la couleur primitive a entièrement disparu. Si cet avocat préfectoral entend faire juger par l'opinion ses variations politiques, il pourra s'en repentir, apprenant à ses dépens ce que le vote aime avant tout dans un homme, c'est le désintéressement des opinions, la solidité du caractère, en un mot l'unité de la vie.

Telles sont les compétitions qui pour se produire n'attendent que le signal venu d'en haut. Nous n'ajoutons pas un mot. Les électeurs du Doubs connaissent notre devise: Liberté de vote au premier tour; au second, union contre la candidature officielle.

Deux nouveaux Mortars.

Un arrêté qui mérite d'être signalé à l'indignation de tous les amis de la liberté de conscience a été rendu récemment à Florence. Voici dans quelles circonstances: En 1856, une dame protestante, Mme Beretti, devint veuve. Elle avait deux enfants, deux petites filles. Les intrigues du clergé lui imposèrent un prétendu conseil de famille qui donna un tuteur à ses deux enfants et qui plaça dans le couvent de Monticelli, attendu la religion de leur mère. La pauvre femme réclama vain. Ses protestations restèrent sans résultat. Mais depuis 1856 le régime avait bien changé en Italie. Mme Beretti s'était remariée. Encouragé par son mari et ses deux frères, elle se rendit, le 16 mai de l'année dernière, au couvent où l'on gardait ses filles depuis douze ans. Elle les demanda, et leur annonça qu'elle venait les chercher. L'une d'elles s'apprêta aussitôt à la suivre; l'autre, plus docile aux leçons des religieuses, refusa d'abord; mais bientôt, vaincue par ses larmes et ses prières, consentit enfin à prendre place à côté de sa sœur dans la voiture qui les attendait. La mère, palpitante de joie, allait emmener ses deux filles lorsqu'une population fanatique, excitée par un prêtre, se rua sur le carrosse et réintégra de force les jeunes filles dans le couvent où elles ne voulaient plus rester.

La mère, le beau-père, les oncles, le *cocher de faucon* cités devant les tribunaux, se sont vu condamner le 28 novembre dernier, à l'emprisonnement. — « Et le cheval? demande spirituellement l'*Eco della verità* qui raconte la fait.

Les parents ont appelé de cet arrêt. Il nous semble impossible que la cour d'appel de Florence ne le réforme pas. Mais que dire de ce prêtre qui a mené des forcés contre une mère, et de cette population brutie qui arrache à cette malheureuse ses deux filles, croyant ainsi apparemment faire une œuvre agréable à cette autre mère qui s'appellait Marie?

E.-D. de Biévile.

EPHÉMERIDES. — 15 JANVIER.

1812. — Décret impérial relatif à la culture des betteraves et à la fabrication du sucre en France. Napoléon faisait toujours la guerre à l'étranger, non-seulement par les armes, mais encore par des décrets. La France ayant perdu ses colonies, les chimistes reçurent l'ordre de retrouver ses produits dans son propre sein. L'empereur organisa sur une immense échelle la fabrication du sucre de betteraves. Il ouvrit à cet effet des écoles spéciales réparties dans cinq villes de l'empire et destinées à former cent élèves; il fonda également quatre fabriques et enjoignit au ministre de l'intérieur d'affecter cent arpents métriques à la culture des betteraves. Ainsi, dans cette circonstance, le système continental, dont les effets étaient si désastreux, donna l'essor à une nouvelle industrie, qui devait en peu de temps prendre des développements considérables.

Eugène d'Aurieu.

ECHOS.

Les derniers on dit présentent comme très-difficiles les rapports qui existent entre Vienne et Berlin, entre M. de Bismarck et le duc de Saxe. Il faut croire que, si la guerre est déclarée, ces deux chancelliers, elle ne s'élèvera pas; car la cour des Tuileries n'a pas interrompu tous ces jours-ci la série de ses plaisirs. Avant hier encore l'empereur chassait dans les tirés de la faisanderie à Fontainebleau; à 4 heures de gibier ont été abattues. M. de Metternich était de la partie; il a, pour sa part, couché par terre 303 pièces entre deux séances de la conférence.

La deuxième séance de la conférence, ouverte à quatre heures, était terminée à quatre heures un quart. Tout est fini, disent les curieux qui voyaient revenir les plénipotentiaires; la paix du monde a été établie en dix minutes. On sait qu'il n'en était rien, la conférence s'étant ajournée après l'adoption du procès-verbal de la première séance, parce que le ministre de Grèce n'avait pas reçu de son gouvernement les instructions demandées.

A ce sujet, les Parisiens ont eu de curieuses opinions helléniques autorisées. — Il son ministre à siéger avec voix consultative seulement. Dans le public on croit que non et on assure qu'au ministère des affaires étrangères on pense comme le public. Voilà une conférence qui a eu bien de la peine à se réunir, et qui rouine à qu'à se croiser les bras. C'est du reste l'attitude de la diplomatie depuis déjà longtemps.

On vient d'inaugurer une nouvelle coiffure dans une soirée donnée dernièrement par Mme la duchesse de Madrid, femme d'un des prétendants à la couronne d'Espagne. La duchesse portait dans les cheveux de la poudre d'argent.

M. Taschereau, administrateur de la bibliothèque impériale, envoie un communiqué au *Gaulois*. Ce communiqué est jugé inopiné par le rédacteur en chef, M. Tarbé, qui expédie au président de M. Taschereau un exprès pour prier cet administrateur de vouloir bien adoucir les expressions de son communiqué. Refus de M. Taschereau qui n'admet pas qu'on lui demande des corrections. Refus de M. Tarbé d'insérer le communiqué. M. Taschereau insiste, M. Tarbé persiste. L'affaire en est là.

On demande si l'impolitesse fait partie des attributions d'un fonctionnaire.

Les journaux ont donné bien des prises dans ces derniers temps, depuis les pendules jusqu'aux sacs de bouillons. Voici un nouveau journal, *Paris*, qui offre en prime à ses abonnés la salle des Italiens. Le 18 du présent mois les abonnés nouveaux du *Paris* auront droit, à une salle pour l'audition d'une fête dramatique où l'on entendra Mlle Nilsson, Mlle Battu, Thérèse, Fambrecht, Delle-Sedie, Carlotta Patti, les sociels et les étoiles.

Alfred Lhéry.

Dans le communiqué envoyé récemment au *Spectre*, à propos du cimetière général dont un projet d'établissement à Méry-sur-Oise, il est dit que l'examen de la localité a été fait avec tous les soins désirables par MM. Belgrand, de Hennezel et Delesse, ingénieurs de la préfecture, et qu'ils ont fait de nombreux sondages. Certes ce sont là trois hommes compétents; mais il est bien étonnant qu'on n'ait pas, à cette occasion, donné en quelques lignes le résumé de leurs observations.

Au lieu de cela, le communiqué développe une théorie de la distribution rapide des matières organiques par l'oxygène des eaux souterraines, qui ne saurait être acceptée dès qu'on va au fond des choses. La quantité d'oxygène à laquelle on attribue un rôle si extraordinaire est tellement minime qu'il ne saurait en être ainsi.

Dans l'eau saturée d'air, la proportion de celui-ci ne dépasse pas en volume 32 parties sur mille; de plus, l'air étant 773 fois plus léger que l'eau, sa proportion en poids se réduit à la 24 millième partie du poids de l'eau; et, bien que l'air absorbé par l'eau soit plus riche en oxygène que l'air atmosphérique, il ne dépasse pas le tiers de poids de l'air; de sorte que dans l'eau saturée d'air, il n'existe que la 72 millième partie de son poids en oxygène libre; ce qui fait par litre 14 milligrammes, et 14 grammes par mètre cube.

En supposant que l'oxygène brûle le tiers de son poids de matière organique, ce qui est beaucoup dire, il faudrait 60 kilogrammes d'oxygène pour transformer en acide carbonique, acide sulfurique, azotate d'ammoniaque, etc., un seul cadavre du même poids, soit dans la théorie précitée un volume d'eau aérée de 4,300 mètres cubes, et comme il ne tombe annuellement qu'un mètre d'eau en hauteur, soit 10,000 mètres cubes par hectare, pour un immense cimetière d'un kilomètre carré recevant cent-corp par jour, ou tout de la troisième journée le cimetière aurait reçu assez de matière organique pour fournir au travail de la totalité de l'eau tombant sur le sol dans le cours d'une année.

D'après la théorie du communiqué, qui ne me semble réellement qu'une théorie sur le papier, l'eau pluviale aurait la propriété merveilleuse, pour peu qu'elle traversât une couche de sable, de transformer les déjections d'un cimetière en eau potable. En parlant des charrettes de fumier que l'on répand sur les terres arables, on a omis de tenir compte du travail de la végétation, qui est capital dans la purification que subissent les eaux de source. Sous ce rapport, de vastes plantations d'arbres produiraient plus d'effet que l'eau toute seule, mais ce ne serait encore qu'un faible palliatif.

M.-A. Gaudin.

Expédition française au pôle nord.

Un navire a été acheté le 11 janvier 1869. L'acte de vente est rédigé par les soins du syndic des courtiers maritimes, au Havre. Ce navire s'appellera le *NORVAL*.

Les travaux de renfort en ouvrages vides, pour approprier ce bâtiment à sa destination borière, seront entrepris avec activité au prorata des ressources successives. Les fonds de la souscription sont déposés au bureau J. de la société GÉNÉRALE, boulevard Saint-Germain, 79. On peut souscrire dans tous les bureaux de la société GÉNÉRALE et de la société de géographie, rue Christine, 3.

Nouvelles Diverses.

L'ordre des avocats à la cour impériale s'est réuni mardi, afin de procéder au second tour de scrutin pour l'élection de deux membres du conseil de discipline, en remplacement de M. Berruyer, décédé, et de M. Léon Duval, démissionnaire.

Le nombre des votants était de 286, la majorité absolue de 144. Les voix se sont réparties de la manière suivante: M. Senard, 124; M. Rivolié, 100; M. Andral, 100; M. Champetier de Ribes, 72; M. Taillandier, 54; M. Crémieux, 44.

Aucun des noms n'ayant réuni la majorité absolue, il a été procédé à un troisième tour de scrutin, pour lequel le nombre des votants a été de 281, et la majorité absolue de 141. M. Senard, ayant obtenu 158 voix, a été proclamé membre du conseil de l'ordre.

On ensuite obtenu: M. Andral, 105 voix; M. Rivolié, 93; M. Champetier de Ribes, 74; M. Taillandier, 65. Mercredi 13 janvier, il a été procédé à un quatrième tour de scrutin pour la nomination du second membre du conseil restant à élire. Les votants étaient au nombre de 290; majorité absolue, 146. M. Andral a obtenu 131 voix, M. Rivolié 113. Il y aura donc lieu aujourd'hui à un nouveau scrutin.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du vendredi 8 janvier, a renouvelé son bureau. Ont été nommés pour l'année 1869: M. Adolphe Regnier, vice-président sortant, président. M. Ernest Renan, vice-président.

Hier, M. le docteur Tardieu a procédé, à la morgue, à l'autopsie de l'infortunée femme N..., assassinée rue Monthabier. Il a constaté trois blessures mortelles produites avec un instrument à lame étroite, tranchante et pointue: deux à la poitrine, une dans le bas ventre. Une quatrième blessure existe à la main gauche; la victime a dû la recevoir en se défendant contre son assassin. La femme N... était de taille moyenne, mince et maigre, ses cheveux noirs sont d'une rare longueur; ils ne mesurent pas moins de un mètre trente centimètres.

Un individu soupçonné d'être l'auteur de ce crime a été arrêté par les agents du service de sûreté. C'est un jeune homme parent de la victime dont il connaissait parfaitement les habitudes. Il savait que tous les lundis elle restait seule pendant que M. Tesson était à l'Institut. Au moment de son arrestation, il était porteur d'une somme de 120 francs en or. Quoi qu'il n'ait pu justifier d'une manière satisfaisante pour la justice de l'emploi de son argent, le lundi jour qui l'a interrogé, par d'énergiques dénégations, il a été, jusqu'à plus ample informé, écroué au dépôt de la préfecture de police, et mis au secret.

L'information judiciaire se poursuit activement. Un employé, M. Lemoine, demeurant rue des Vinaigriers, 40 bis, s'était rendu, le 2 janvier, dans le quartier de l'École-Militaire pour visiter un de ses amis. Ils avaient tous deux passé la soirée dans un café où se trouvaient deux jargons qui triquaient avec eux. Vers dix heures et demie du soir tous sortirent du café, et sur le boulevard Lowendal, au moment où l'un s'était éloigné pour aller chercher un cigare, un des tirailleurs indigènes s'est précipité sur M. Lemoine tandis que l'autre le maintenait; et, après lui avoir serré fortement la gorge, s'est emparé vivement de sa main, dont il cassa la chaîne avec ses dents, et d'un porte-monnaie contenant vingt-quatre francs. Malgré les cris de M. Lemoine et l'arrivée de plusieurs personnes, les deux militaires purent poursuivre la fuite sans être arrêtés. M. Lemoine s'est rendu à la caserne des tirailleurs, où il a porté plainte au colonel, et plus tard reconnu un des auteurs de cette attaque nocturne. L'autorité militaire a promis de poursuivre cette affaire avec toute la sévérité qu'elle comporte.

On lit dans le *Journal de Joigny*: Nous parlions, il y a huit jours, d'un attentat odieux, dont, au hameau du Petit-Vau, une enfant de quatre ans avait été victime. Aujourd'hui, il s'agit, non d'une, mais de quinze petites filles de cinq à douze ans que le sieur Cosson, juge de paix du canton de Saint-Julien-du-Sault, aurait fait servir à ses luxurieux instincts.

Samedi dernier, de vagues propos circulaient à Saint-Jean et précèdent, vers le soir, une certaine agitation. Le lendemain étaient des accusations énergiquement formulées, des vociférations inquiétantes pour celui qui en était l'objet. Aussi Cosson, saisi de terreur, conseillé par un ami, prit-il, vers minuit, une voiture pour se rendre à Lameille, puis, de là, se diriger sur la Suisse, où il comptait se soustraire à la main de la justice.

Mais les rumeurs allaient grossissant; lundis elles avaient atteint de larges proportions. Les colères étaient grandes; les pères de famille intéressés arrivèrent à midi au parquet de Joigny et y déposèrent leurs plaintes. Peu après, un télégramme envoyé à Culoz, frontière de Suisse, y parvint assez à temps pour que la gendarmerie, munie du signalement du fugitif, pût atteindre celui-ci à la gare et l'appréhender au corps. Ce qui eut lieu, en effet, à dix heures et demie du soir.

Cosson est en ce moment sous les verrous à Joigny. Sa malheureuse épouse, femme estimable à tous égards, et ses enfants, sont dans les larmes.

Des flous de Vienne ont attiré, ces jours derniers, un grand nombre d'enfants dans des lieux écartés, où ils les ont dépouillés de tout ce qu'ils avaient sur eux. Ils leur ont même enlevé leurs vêtements, les livrant ainsi à toutes les intempéries de l'air. La police s'est efforcée de découvrir et d'arrêter les auteurs de ces indignes méfaits. (Freudenblatt.)

Le 22 décembre, à Berlin, un individu condamné à quatre mois de prison et à environ 185 francs d'amende s'est fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet, sur le seuil même du tribunal. (Journaux prussiens.)

On lit dans le *Journal de Paris*: Le 5 de ce mois il y avait chassé à courre au Nord, propriété de M. le duc d'Aumale, dans le Worcestershire. Le duc de Guise, fils du duc d'Aumale, qui est âgé de quatorze ans, assistait par exception à cette chasse. Le cheval du piqueur qui précérait le jeune prince s'est abattu. Le duc de Guise, quoique très-bon cavalier, n'a pu arrêter son cheval à temps pour l'éviter de buter contre le cheval du piqueur et de tomber à son tour. Cette seconde chute a été si malheureuse, que le duc de Guise s'est trouvé sous son cheval et s'est cassé une jambe.

L'état du blessé est aussi satisfaisant que possible. On se rappelle, dit un autre journal, que c'est également dans une partie de chasse que le comte de Chambord s'est cassé la cuisse.

Une faulx célèbre au Danemark, et le Siège de la Reine, vient de s'enlever tout entier dans la mer Baltique, près de l'île de Moen, à la suite d'un tremblement de terre. Cette faulx, faisant partie d'une longue chaîne de collines crayeuses, s'élevait à quatre cent trois pieds au-dessus du niveau de la mer. Les touristes et étrangers y venaient chaque année admirer sa magnifique panorama qui se déroulait sur les bords de la mer Baltique et la mer du Nord.

Tout a disparu dans les flots, sans une masse considérable de rochers, qui ont formé une espèce d'île non loin du rivage. Personne n'a péri. Les habitants des villages voisins ont été épouvantés du fracas épouvantable qui s'est fait entendre pendant plusieurs minutes. (International.)

Il paraît que cette année la distribution des cartes de visite a subi une sensible diminution le 1er janvier. Jusque-là il n'y avait pas grand mal, mais les marchands se plaignent qu'on achète moins d'étrennes, et nombre de congères, de femmes et d'enfants se plaignent de ne pas en recevoir.

On nous a donné hier le nom de cette énigme. Une association qui compte, paraît-il, un nombre assez respectable d'adhérents s'est organisée dans le courant du mois de décembre. Les membres de la société se sont engagés à envoyer aucunes cartes de visite et à ne pas acheter une boîte de pralines à l'occasion du jour de l'an. Il y a un comité de surveillance des plus rigoureux; chacun des affiliés surveille ses associés. C'est de l'espionnage en participation, de la délation en commande.

Chaque contrevenant est frappé d'une amende de cent francs, et le montant des amendes est converti en bons de pain, que le président de la société se charge de transmettre aux bureaux de bienfaisance.

Est-ce un bien? Est-ce un mal? Si l'on consulte les portiers et les pauvres, il est certain qu'ils ne seront pas du même avis. (Liberté.)

A Pardubitz, le possesseur d'une ménagerie arrivée depuis deux jours dans cette ville, voyant que les recettes n'allaient pas et qu'il ne gagnait pas assez pour nourrir ses animaux, s'est trouvé dans la nécessité de les tuer pour en vendre de moins les peaux. Il n'a pas fallu moins de quatre à cinq halles pour mettre à mort un ours magnifique. (Nouvelles Freudenblatt.)

Les tribunaux de Vienne ont récemment condamné à six semaines de prison un individu qui s'était donné la chasse pour en faire sa nourriture habituelle. On a trouvé dans son domicile des jambons de chien fumés, des côtelettes, en un mot une boucherie complète. Les corps du délit étaient accompagnés aux saucisses les plus variées. (Freudenblatt.)

On va élever à Trieste un monument en l'honneur de Maximilien, l'infortuné empereur du Mexique. L'empereur Napoléon a fait remettre une somme de 5,000 fr. au comité chargé d'organiser la souscription. (Trieste Zeitung.)

On a démonté hier la statue de dom Pedro IV, roi de Portugal, qu'on avait élevée devant le Louvre, sur l'emplacement destiné à l'exposition des œuvres d'art. Cette statue va être immédiatement dirigée sur Lisbonne, pour être érigée sur la principale place de cette ville.

On écrit de Yankton, ville de Dakota (Etats-Unis), que la législature de ce territoire vient d'adopter à une grande majorité un bill de M. Enos Stutsman qui accorde aux femmes le droit de suffrage et d'éligibilité. (Feuille de New-York.)

Le correspondant de l'agence télégraphique russe mande ce qui suit: « Un violent tremblement de terre, allant du nord au sud, a eu lieu à Tauris, le 3 janvier, à trois heures du matin. Il n'y a pas, dit-on, de malheurs à déplorer. »

On lit dans l'*Impartial d'Aurillac*: Voici la situation du percement des Alpes au commencement de la nouvelle année: Partie achevée, 9,166 m. 80 c. Reste à perceir, 3,053 m. 20 c.

Longueur du tunnel, 12,220 m. Les travaux achevés se répartissent ainsi: Côté d'Italie, 3,363 m. 10 c. Côté de France, 8,857 m. 70 c. Total 9,166 80 c.

L'accomplissement pendant l'année qui vient de s'écouler a été de 1,320 m. 15 c., soit 110 mètres par mois. Comme il reste à perceir 3,053 m. 20 c., il faudra vingt-huit mois pour que les ouvriers mineurs, venant des deux côtés, puissent atteindre la main au milieu du massif alpin. Cette époque arrivera en avril 1871, mais l'ouverture de la ligne n'aura probablement lieu que vers la fin de cette même année, c'est-à-dire dans trois ans.

Le dernier bulletin de la société d'acclimatation renferme, entre autres documents curieux, un rapport de M. Thomas Black sur les progrès de l'acclimatation en Australie.

Habitant un pays immense, sous un climat admirable, vivant pour la plupart de la vie de chasseur et du propriétaire rural, les colons australiens s'attachent à enrichir leur faune zoologique, et dans ce but ils mettent l'univers entier à contribution. Parmi les espèces qu'ils ont déjà introduites, figurent le daim dont on connaît plusieurs troupeaux de quatre-vingts à cent têtes; le cerf axis, dont un troupeau de plus de cinquante têtes vit à l'état sauvage sur le Wimmera, et des cerfs communs d'Europe, qu'on rencontre maintenant par bandes.

En outre, la société d'acclimatation de Victoria élève dans ses jardins des cerfs de Formose, du Japon, de Malacca et de Manille, qu'on mettra en liberté quand ils se seront multipliés assez pour qu'on puisse tenter l'expérience.

L'introduction du lièvre a également donné d'excellents résultats; aussi dans les campagnes des environs de Melbourne, on peut toujours faire lever de douze à quatorze de ces animaux. La société n'a jamais vu moins de lièvres en liberté, dans la crainte de les voir devenir un fléau pour les cultivateurs; mais plusieurs habitants qui ne partageaient pas cette manière de voir ont lâché des lièvres de diverses variétés, et en moins de trois ans ces rongeurs ont tellement pullulé qu'ils sont devenus une véritable plaie. Un grand propriétaire, M. W. Robertson, a déjà employé en vain près de 125,000 fr. pour défendre ses terres contre leurs envahissements; il estime qu'il lui faudra dépenser plus du double pour arriver à un résultat appréciable.

Malgré la guerre à outrance qu'on leur fait, on ne tue pas la dixième partie de ceux qui naissent, dans une année. En fait d'oiseaux, on peut citer comme étant parfaitement acclimatés depuis plusieurs années en Australie le faisan de la Chine, la perdrix de Ceylan, le paon du même pays, le canard sauvage anglais, la pintade, le colin, puis le manate des Indes, le moineau de la Chine, la grive, l'faucette, le pinson, le merle, la linotte et l'étourneau.

Dans un autre bulletin dont les gens de cœur lui sauront gré, la société d'acclimatation de Victoria a fait un compte rendu qui a été aussi couronné d'une expérience que l'on leur fait, on ne tue pas la dixième partie de ceux qui naissent, dans une année.

Au théâtre des Menus-Plaisirs, *Figaro Revue* obtient chaque soir un brillant succès.

Au Théâtre Français, 247^e anniversaire de la naissance de Molière: la *Misanthrope*, une comédie par M. Coquelin; le *Malade imaginaire* et la cérémonie à laquelle paraîtra toute la comédie.

Au Théâtre Lyrique, représentation extraordinaire: *Roméo et Juliette* (3^e acte), de Wacziarg, chanté par Mmes Vertheimbor et Priola; *Daniela*, scènes du 1^{er} grand prix de Rome de 1868, musique de W. W. Wacziarg; le *Barbier de Séville* (1^{er} et 2^e actes); On commencera par le *Maître de chapelle*.

Au Théâtre de la Renaissance, *Figaro Revue* obtient chaque soir un brillant succès.

A l'Ambigu, les *Chevaliers du brouillard*, drame en cinq actes et dix tableaux, pour la rentrée de Mme Marie Laurent.

Un concours de cor aura lieu à l'Opéra le mercredi 27 janvier courant, à dix heures du matin. On devra se faire entendre sur le cor ordinaire et sur le cor chromatique. Se faire inscrire à l'administration, rue Drouot, 3.

Les obsèques de M. Désiré Datoz, avocat à la cour impériale de Paris, ancien président de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la cour de cassation, ancien député du Jura, officier de la Légion d'honneur, etc., auront lieu le vendredi 15 janvier, en l'église des Missions-Etrangères, rue du Bac, à midi très-précis.

La famille prie ceux de ses amis qui n'auraient pas reçu de lettre d'invitation de vouloir bien considérer le présent avis comme devant en tenir lieu.

On se réunira à la maison mortuaire, 18, rue Vanneau.

On nous annonce la mort de M. Manuel, ancien agent de change, que son mariage avec une dame de la haute noblesse espagnole et surtout sa grande fortune avaient fait nommer comte de Granada, ce qui l'apparentait aux familles princières d'Espagne, d'Orient et même de France.

M. Fournet, l'éminent professeur à la faculté des sciences de Lyon, membre correspondant de l'Institut, est mort récemment.

Nous apprenons également la mort de Louis Havelle, membre de la chambre haute depuis plus de quarante-quatre ans; — de sir J.-A. Gordon, amiral de la flotte et vice-roi de l'Inde, lieutenant-gouverneur de l'Inde depuis 1862, gouverneur de Greenwich depuis 1840 et gouverneur du même établissement depuis 1833; — du vicomte Strongford (en Irlande), baron Penrhyn (en Angleterre), ancien secrétaire d'ambassade, 44 ans; — et de Mrs Augustus-N. Dickens, veuve du frère du célèbre écrivain anglais, décédée à Chicago (Etats-Unis).

Sainte-Anne.

TRIBUNAUX.

COUR DE CASSATION (chambre des requêtes).

PRÉSENCE DE M. BONJEAN.

Bulletin du 11 janvier.

Société. — Modification aux statuts — Retrait de plusieurs associés. — Publication.

Des associés qui ont déclaré vouloir sortir de la société plutôt que de consentir aux modifications de statuts adoptées par leurs associés consentent à être tenus envers les tiers tant que leur retraite n'a pas été publiée conformément aux articles 42 et 64 du code de commerce?

Admission, dans le sens de l'affirmative, un rapport de M. le conseiller d'Etat, conformément aux conclusions de M. l'avocat général Paul Carré, qui pourrôt formé par les syndics de la faillite du comptoir d'escompte de Dinan contre un arrêt de la cour de Rennes, rendu le 7 août 1867. — Président, M^e Groualle, avocat.

Admission, au rapport des mêmes conseiller et avocat général, de deux pourvois formés contre le même arrêt par M. le comte de Jouanneville et par M. Gelsorier. — Plaidant, M^e Gilot, avocat.

La Tribune populaire, organe politique hebdomadaire, spécialement destinée à la reproduction sténographique des débats de réunions publiques, doit paraître aujourd'hui 16 janvier.

Dimanche 17 janvier, à une heure très-préc